

Finances

REF : DAF2013004

Signataire : MT

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'Immobilière du Moulin Vert pour l'acquisition d'un terrain situé 9-11 rue Chapon

EXPOSE :

Dans le cadre des projets de développement de l'Immobilière du Moulin Vert sur la commune d'Aubervilliers et conformément à son souhait d'accompagner la ville dans sa politique de préemption de foncier en vue de produire des programmes locatifs sociaux, l'ESH a acquis auprès de la ville un terrain situé au 9-11 rue Chapon.

Pour assurer le portage foncier de l'acquisition, l'Immobilière du Moulin Vert souhaite contracté un prêt GAIA de 2 532 212 € s'intégrant dans une convention globale signée avec la Caisse des dépôts et consignations.

L'ESH sollicite la garantie à hauteur de 100% de la ville sur cet emprunt.

Il est proposé d'accorder à hauteur de 100% du prêt, soit 2 532 212 €, la garantie de la ville pour cet emprunt contracté par l'Immobilière du Moulin Vert auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition du 9-11 rue Chapon.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013004

Signataire : MT

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'Immobilière du Moulin Vert pour l'acquisition d'un terrain situé 9-11 rue Chapon

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la demande formulée par l'Immobilière du Moulin Vert,

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu et le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 532 212 € souscrit par l'Immobilière du Moulin Vert auprès de la Caisse des dépôts et consignations ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 2 532 212 €

Durée totale du prêt : 7 ans

Dont différé d'amortissement : 6 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb (soit 2,85% au 01/07/2012)

Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition d'un terrain comprenant un bâtiment à usage d'habitation et des hangars, situé à Aubervilliers au 9-11 rue Chapon.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Immobilière du Moulin Vert, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Immobilière du Moulin Vert pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué